



GAZETTE N°36



Photo de Martine B.

Chères Varennaises, Chers Varennais,

Nous voilà dans l'arrière-saison, qui est relativement agréable. Néanmoins, la Covid est toujours là, moins forte mais très active, soyez vigilant.

Nous avons pu programmer et maintenir des rencontres et nous souhaitons que cette possibilité se prolonge. Si des nouvelles consignes nous sont communiquées, nous vous les transmettrons par affichage, par mail ainsi que sur l'application : CiVox sur les téléphones portables.

Le dérèglement climatique a engendré des désagréments dans notre vie quotidienne et dans le futur. Il faut s'attendre à des excès de chaleur ou de pluie, faire attention aux incendies qui vont probablement se généraliser dans le futur. Nous allons voir pour mettre en place des moyens qui répondront aux exigences gouvernementales mais sans dépenses supplémentaires.

Cette année, l'école accueille 45 élèves. Les instituteurs sont restés en postes. Dans les pages suivantes, vous trouverez le programme 2022/2023 ainsi que les services périscolaires (cantine et accueil matin et soir).

M. David MACIA, employé saisonnier avec un contrat aidé de 20 heures qui était subventionné à 60% du brut, termine sa fonction le 18 octobre 2022 au soir.

M. Simon Vallée, au 1er décembre 2022, sera employé avec un contrat contractuel d'un an renouvelable, une amplitude de 24 heures semaine.

Nous remercions la population qui s'investit pour le village et qui nous signale les besoins. Bon trimestre à tous.

Malou Denis, Maire de Varennes sur Amance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

ASSOCIATION DEFIS : CONVENTION ET COTISATION 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'engagement entre l'association DEFIS et la commune
- d'autoriser le Maire à régler la cotisation pour l'année 2022

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU DROIT DE PECHE ET DE SURVEILLANCE DE L'ÉTANG COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE DE VARENNES-SUR-AMANCE ET L'ASSOCIATION "LES PETITS LOUPS 52400"

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de mise à disposition de l'étang communal situé sur la parcelle ZH021 pour l'exercice du droit de pêche et de surveillance à passer avec l'Association « Les Petits Loups 52400 » ;
- Dit que ladite convention est consentie à titre gratuit
- Précise que la durée de la convention est fixée à 3 ans, renouvelable tacitement.
- Autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1)

ÉGLISE : RÉNOVATION DE QUATRE STATUES ET DE LA PORTE D'ENTRÉE PRINCIPALE

Le Maire expose les devis reçus concernant la rénovation de quatre statues et de la porte d'entrée principale de l'église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir les devis de l'entreprise de Mme MAQUAIRE Isabelle 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE pour la rénovation de quatre statues comme suit :

- Statue de Sainte Barbe : 1 895.68 € HT soit 2 274.82 € TTC
- Statue "Éducation de la Vierge" : 2 606.56 € HT soit 3 127.87 € TTC
- Statue de la vierge de l'Immaculée Conception : 2 251.12 € HT soit 2 701.34 € TTC option comprise
- Statue de Sainte Thérèse : 1 954.92 € HT soit 2 345.90 € TTC option comprise

- de retenir le devis de l'entreprise de Mme DESSERTAZ Gaëlle 52400 VICQ pour la rénovation de la porte d'entrée principale avec l'option pour un montant de 1 194.30 € HT soit 1 194.30 € TTC

- d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions sur la base de 9 902.58 € HT auprès de la DRAC (20 %), du Conseil Départemental (20 %), de la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français (40 %)

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

MAISON FORESTIÈRE : CHANGEMENT DES VOLETS EXTÉRIEURS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir le devis de l'entreprise Menuiserie PETIT 52190 DOMMARIEN pour les travaux de changement des volets extérieurs de la maison forestière communale sise 12 chemin de la Magoulée pour un montant de 4 051.64 € HT soit 4 274.48 € TTC

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SEGILOG : CONNECTEUR CHORUS PORTAIL PRO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'adhérer au contrat Connecteur BL.connect - Chorus Portail Pro avec la société SEGILOG BERGER LEVRAULT pour une période de 3 ans pour la somme de 265.00 € HT pour la mise en service et de 75.00 € HT par an pour l'abonnement connecteur

- d'autoriser le Maire à signer le nouveau contrat et tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

EAU POTABLE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE

Vu la délibération n°2022-20 du 22 mars 2022

Vu le courrier de la Préfecture de la haute Marne demandant quelques modifications du règlement du service

Le Maire expose le projet corrigé de règlement du service d'eau potable de la commune de Varennes-sur-Amance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de valider le nouveau règlement du service d'eau potable de la commune de Varennes-sur-Amance ci-annexé
- demande au Maire de le faire appliquer

- autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget primitif 2022 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 13918	+ 1.66
Compte 2051	+ 10.00
Compte 2188	- 11.66

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 615231 + 1.66

Recettes

Compte 777 + 1.66

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ DÉFENSE

Le conseil municipal a élu M. CORRIAUX Jean-Luc, délégué Défense.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SPL-XDEMAT : RÉPARTION DU CAPITAL SOCIAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
 - le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
 - le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
 - le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
 - le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
 - le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
 - le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
 - le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social,
- conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LES CHEMINS DE RANDONNÉE DE LA COMMUNE DE VARENNES-SUR-AMANCE AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE DE HAUTE-MARNE

Vu le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2021-40 du 06 octobre 2021 relative aux chemins de randonnées sur la commune

CONSIDÉRANT que la commune de Varennes-sur-Amance possède sur son territoire un réseau de sentiers de randonnée, équestre et V.T.T. qui a besoin d'être entretenu

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'approuver les termes de la convention d'assistance technique sur les sentiers de randonnée de la commune de Varennes-sur-Amance, ci-annexée, à conclure avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Haute-Marne,
- d'approuver en conséquence la contribution de la commune de Varennes-sur-Amance à l'indemnisation forfaitaire calculée sur la base de 25 € du km la première année de prise en compte du sentier, soit 25 € x 12 kms = 300 €, puis 16 € du km par an pour l'entretien courant du sentier euros, soit 16 € x 12 kms = 192 € les années suivantes, et d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités utiles afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ASSOCIATION NATUR'AILES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2022

Vu la demande de subvention pour l'année 2022 déposée par l'Association Natur'Ailes et ses pièces jointes

Considérant que le solde financier de l'association est confortable

Après en avoir délibéré,

Vote : 0 pour 1 Abstention 8 Contre

Le conseil municipal refuse la demande de subvention de l'Association Natur'Ailes pour l'année 2022.

RÉSILIATION PARTIELLE DU BAIL COMMUNAL DE TERRAINS COMMUNAUX AVEC M LAMIRAL JEAN PIERRE

Vu la délibération n° 2018-75 en date du 27 novembre 2018

Vu le bail de location entre la commune et M. LAMIRAL Jean-Pierre signé le 04 décembre 2018

Vu le courrier de M. LAMIRAL Jean-Pierre ne souhaitant plus louer la parcelle cadastrée AB 371 au lieu-dit "La Garenne" pour une surface de 11a 00ca à compter de 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter la résiliation du bail de location de la parcelle cadastrée AB371 conclu avec M. LAMIRAL Jean-Pierre à compter de l'année 2022

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

COMITÉ CONSULTATIF "FLEURISSEMENT / EMBELLISSEMENT : MODIFICATIONS

Le Maire donne lecture d'une demande d'intégration au comité consultatif "Fleurissement / Embellissement".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la demande déposée et nomme Madame MARTINET EQUI Ghislaine dans le comité consultatif "Fleurissement / Embellissement"

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DÉSIGNATION D'UN AMBASSADEUR DE LA MOBILITÉ POUR LA COMMUNE DE VARENNES-SUR-AMANCE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de VARENNES-SUR-AMANCE, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de désigner M. GRASPERGE Emmanuel comme ambassadeur de la mobilité pour la commune de VARENNES-SUR-AMANCE.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CHOIX DU MODE DE PUBLICITÉ PAR LES AUTORITÉS COMMUNALES A COMPTER DU 1ER JUILLET 2022

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, DÉCIDE que les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales sont publiés à compter du 1er juillet 2022 par voie d'affichage (panneau d'affichage en entrée de Mairie).

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SÉCURISATION DES ABORDS DES ÉCOLES : ÉTUDE

Vu la note technique établie par les services du Département de la Haute-Marne

Vu le dossier d'Aménagement pour la sécurité des usagers aux abords des écoles et du point de services communal monté par la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de demander au service du Département si l'on peut regrouper le dossier de sécurisation des abords de l'école avec celui de l'Aménagement pour la sécurité des usagers aux abords des écoles et du point de services communal

- de demander un chiffrage de cette étude

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ACQUISITION MAISON SISE 19 RUE VARANDELLE : ASSIGNATION AU TRIBUNAL

Le Maire donne lecture de l'assignation devant Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire de Tours concernant l'acquisition de la maison sise 19 rue Varandelle appartenant aux Cts RICHARD.

Le Maire informe l'assemblée que la commune est en attente d'une réponse suite à la demande de prise en charge déposée auprès de l'assurance GROUPAMA, au titre de la garantie protection juridique de la commune.

SUBVENTION A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Le Maire expose à l'assemblée que lors du décès de M. RONDOT Marcel, son épouse a émis le souhait de ne pas avoir de fleurs pour les obsèques, mais d'effectuer un don à la Ligue contre le Cancer en contrepartie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'attribuer une subvention pour l'année 2022 d'un montant de 50 € à la Ligue contre le Cancer

- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2022

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET 2022

Le Maire expose la proposition de la commission communale et du Comité consultatif "Fêtes et cérémonies" concernant les festivités du 14 juillet 2022 et du choix du prestataire pour le buffet froid.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir, la proposition de M. MAURON Yann, Au Bar Masqué 52400 Varennes-sur-Amance, pour la fourniture d'un buffet froid au prix de 13.00 €/personne.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE

Madame le Maire expose à l'assemblée de la nécessité d'acheter une nouvelle tondeuse autoportée étant donné que l'ancienne est hors d'usage et non réparable à ce jour.

Après analyse des devis, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- d'acquiescer une tondeuse autoportée Zéro Turn Z545R avec une coupe de 122 cm pour un montant de 8 075.00 € HT soit 9 690.00 € TTC auprès de LAURENT Motoculture 52200 LANGRES
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 2)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

TRAVAUX DE VOIRIE 2022 - RUE DU VIAU ET RUE DU CIMETIÈRE : RÉÉVALUATION DU DEVIS

Vu la délibération n° 2021-46 du 06 octobre 2021

M. Emmanuel GRASPERGE, 2ème adjoint au Maire, présente le devis réévalué de travaux de voirie 2022 pour la rue du Viau et la rue du Cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter le nouveau devis réévalué de l'entreprise COLAS 52000 CHAUMONT pour les travaux réfection totale de la rue du Viau et de la rue du Cimetière pour un montant de 13 933.25 € HT
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires, soit 24 /35ème, à compter du 1er décembre 2022.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Agent polyvalent

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

L'agent contractuel devra justifier d'une expérience professionnelle dans ce type de poste et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-3,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

MAISON RICHARD : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE ET CHOIX DE L'AVOCAT

Par lettre en date du 22 juin 2022, Maître DIDIER, huissier de justice associé de la SCP DESCHARMES DIDIER PACOTTE 52200 LANGRES (52), nous a transmis l'assignation devant Monsieur le Président du Tribunal judiciaire de Tours statuant selon la procédure accélérée au fond concernant le dossier de la succession RICHARD (dossier n° 21800895).

Cette assignation vise à autoriser Mme Marie-Pierre SOUBISE veuve RICHARD et Mme Raphaëlle RICHARD à vendre l'immeuble sis Lieudit "Le Viau" à Varennes-sur-Amance pour le compte de l'indivision, et ce au bénéfice de la commune de Varennes-sur-Amance, et ce moyennant le prix principal net vendeur de 48 000 €.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser Mme le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat, Maître Frédéric DALIBARD du Cabinet WALTER & GARANCE AVOCATS 37304 JOUR LES TOURS pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Autorise Mme le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans le dossier n° 21800895.

Désigne Maître Frédéric DALIBARD du Cabinet WALTER & GARANCE AVOCATS 37304 JOUR LES TOURS (37), pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

ASSOCIATION LES PETITS LOUPS 52400 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS DE LA MAIRIE DE VARENNES SUR AMANCE A L'ASSOCIATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le service de garde périscolaire à Varennes sur Amance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition des équipements de la Mairie de Varennes sur Amance à l'Association Les Petits Loups 52400, *ci-annexée*,
- **D'habiliter** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

L'assemblée demande la préparation d'un règlement d'utilisation de la petite salle des fêtes pour un prochain conseil municipal.

INFORMATIONS

RAPPEL :

Les propriétaires de petits ou gros chiens sont priés de les tenir en laisse et de ramasser les déjections sur le domaine public à l'intérieur du village.

CHASSE :

La chasse débute le samedi 22 octobre 2022 et se terminera le samedi 25 février 2023. La chasse communale se fait tous les samedis. Des panneaux « chasse en cours » sont positionnés à l'entrée des parcelles concernées.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES :

C'est le 04 août 2022 qu'Anya CHENE a vu le jour. Une jolie petite fille qui fait la joie de ses parents M. et Mme CHENE Benjamin et Ophélie. Félicitations aux parents.

DÉCÈS :

Nous avons enregistré les décès de

- Monsieur GIRAULT Henri le 04 avril 2022
- Monsieur HUOT René le 21 juillet 2022
- Madame JOFFRAIN GAZIN Yvette le 16 septembre 2022

Et de

- Monsieur DUMOULIN Daniel le 12 juillet 2022 à Foulain (52)
- Madame MASTALERZ épouse BELLONNET Magali le 28 septembre 2022 à La Verrière (78)

Services et commerces

Les infos utiles

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les horaires d'ouvertures sont :

Du Lundi au vendredi : 9h00 à 11h30

Samedi : 8h30 à 11h

SECRETARIAT DE MAIRIE

Les horaires d'ouvertures sont :

Le Mardi : 9h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Le Jeudi : 9h30 à 11h30

En cas d'urgence, s'adresser auprès des personnes suivantes :

- Maire : Mme Malou DENIS - 4 rue du Pâquis - 03 25 90 62 32 ou 06 88 50 01 12
- 1^{er} adjoint : M. Olivier SAUSSOIS - 36 rue Varandelle - 06 09 02 05 94
- 2^e adjoint : M. GRASPERGE Emmanuel - 4 rue Sainte Barbe - 06 75 74 87 93

CABINET MÉDICAL 19 Place de l'Eglise (à côté du Garage Martinet) :

Dr MIDY Véronique de Fayl-Billot et Dr WINGER Jean-Marc de Neuilly l'Evêque

Permanences du Dr WINGER Jean-Marc : le mardi matin

Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Neuilly l'Evêque au 03 25 84 03 35

Permanences du Dr MIDY Véronique : le mardi après-midi et le jeudi matin

*Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Fayl Billot au 03 25 86 15 20
ou uniquement les jours de permanence à Varennes sur Amance au 03 25 90 62 44*

GENDARMERIE : Tous les mercredis, la gendarmerie de Varennes-sur-Amance est ouverte au public de 14h à 18h.

GARAGE MARTINET : Jean-Marc vous accueille du mardi au samedi

Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque seront heureux de vous accueillir aux horaires habituels (le mercredi et le samedi de 10h à 12h).

Au Bar Masqué

Comme de coutume, le Bar Masqué vous propose tabac, gaz, journaux, française des jeux, point Mondial Relay pour les colis, paiement de proximité (factures Trésor Public, amendes), repas.

Ouvertures : mardi, jeudi, vendredi 9h-13h30/17h30-20h30 (fermeture en fonction de la fréquentation)

Mercredi, dimanche 10h-13h30.

Samedi : 10h-13h30/ 17h30 00h00

ASSOCIATIONS - Dates à retenir

AMICALE ST GENGOULF :

Samedi 29 octobre 2022 à 11h : Les Diseurs d'Histoires avec Patric ROCHEDY pour « Apéro Tour de Conte : Herbes folles pour Pas-sages » à la salle Marcel Arland.

Samedi 29 octobre 2022 à 12h30 : repas (potée, fromage, dessert : 16 €) à l'issue du spectacle. OUVERT A TOUS (spectateur du conte ou non)

Renseignements et réservations : Sandra 06 20 66 61 14 ou « au Bar Masqué »

Dimanche 08 janvier 2023 : Concours de Belote à la salle Marcel Arland

Les Diseurs d'Histoires :

Apéro Tour de conte : « Herbes folles pour Pas-Sages »

Tout public à partir de 7 ans • Durée estimée : 1h

Assistez à un spectacle de proximité simple dans sa forme mais généreux dans son contenu. Il suffit de quelques tables, de vin... d'un public familial et le tour est enjoué !

Honneur aux herbes et arbres, aux contes et légendes du végétal. En passant entre autres par diverses mythologies et civilisations, Patric vous fera découvrir les contes, légendes qui nous relient depuis le plus profond des âges aux herbes qui nous entourent. Et les sorcelleries qui en découlent, savoirs et magies !

OUTINES (51) / DER NATURE

Vendredi 28 octobre à 11h30

Réservation au 03 26 72 54 47

NOGENT

Vendredi 28 octobre à 19h

Réservation au 03 25 31 63 89

VARENNES-SUR-AMANCE

Samedi 29 octobre à 11h

Réservation au 06 20 66 61 14

VAILLANT

Samedi 29 octobre à 19h

Réservation au 06 64 85 47 34



« Avant j'étais berger, puis paysan éleveur à l'ancienne façon, simple, comme on vit parfois encore chez moi, en Cévennes. Une vie de beauté, oui ! Celle du contact avec les bêtes et le monde, traire et fabriquer des fromages. Et les vendre ! Pour goûter le plaisir des gens qui reviennent de semaine en semaine, les savoir contents. Au jardin, faire pousser les carottes, le fenouil ou les tomates, cueillir la verveine et les cassis, ramasser les châtaignes, les pommes... C'est comme le conte, ça se partage ! Dans ce que je raconte il y a des histoires d'amour. D'amour de la vie. Des histoires de vie, de bêtes et de fleurs, de petites gens. De ces vieilles histoires, tant contées jamais usées parfois amères, parfois douces. J'essaye de dire une langue aux beaux mots, une langue qui chante. Les mots me sont musicales. J'aime en prendre soin pour les offrir comme la cuisine que je prépare aux amis de passage. »



Patric Rochedy

Association « Les Petits Loups 52400 » :

Mercredi 26 octobre 2022 : HALLOWEEN – Rendez-vous sur la place de l'Eglise à 15h

Dimanche 13 novembre 2022 : Loto à 14h à la salle Marcel Arland (ouverture des portes à 13h)

Dimanche 4 décembre 2022 : Repas Choucroute en faveur du Téléthon à 12h à la salle Marcel Arland (**à confirmer**)

Au Bar Masqué :

Vendredi 11 novembre 2022 à 13h30, Concours de Belote au Bar Masqué.

Commune de Varennes-sur-Amance :

Vendredi 11 novembre 2022 à 11h, cérémonie au monument aux morts, suivi du pot de l'amitié au Bar Masqué.

Association Natur'Ailes le programme pour la fin de saison

✂ **22 octobre 10h-17h > Atelier bébé nature** : Prendre soin de son bébé dans sa naturalité

✂ **23 octobre en accès libre entre 10h et 17h > Troc graines et plantes**
RDV au local de Natur'ailes, 21 place de l'église.
Renseignements au 06.37.36.15.41

✂ **25 octobre 14h-17h > Ateliers des savoirs-faire locaux**
Pâtisser sans gluten avec « Le pain de Jérôme »
Gratuit grâce au soutien de la communauté de communes des savoirs faire

Pour les ateliers, renseignements et réservation impérative 24h à l'avance au 06.11.89.02.61

Rentrée des classes

L'équipe enseignante, M. Husson et Mme Gay, accueille cette année à l'école de Varennes un total de 45 élèves, soit 4 élèves de plus que l'an passé. Ils sont épaulés par Paola Goulerot (ATSEM) et Martine Poinsel (AESH).

Dans le bâtiment des primaires, la classe est bien remplie : 6 CE1, 10 CE2, 1 CM1 et 9 CM2. Le choix a été fait cette année encore, compte tenu des effectifs, de regrouper les 3 CP avec les plus jeunes, soit 7 Petits, 2 Moyens et 7 Grands.



Avant de présenter les
venir, voici un petit

projets à
retour sur

la fête des écoles de juin dernier. Cette journée, organisée en collaboration avec une équipe de parents d'élèves dynamique, a permis de présenter une partie des travaux réalisés par les enfants.

Les parents, grands-parents, futurs élèves et autres visiteurs, ont été accueilli dans une cour qui a pris des couleurs : une fresque a été réalisée par les plus petits (et avec l'aide Gon) sur le thème du « Tour du monde ». Le terrain de jeux enherbé, situé derrière l'école, a quant à lui pris des allures de jardin ... potager. Les enfants ont travaillé tout au long de l'année à la création de massifs surélevés pour y cultiver des plantes aromatiques et des légumes. Cette réalisation s'est faite avec l'expertise d'Angie Praom de l'association Natur'Ailes.

Le monde animal a également été abordé avec des approches concrètes et variées : l'école a hébergé des poussins et le PAG (Projet artistique globalisé) réalisé avec la metteuse en scène Aurélie Hubeau, portait sur l'animalité.

Cette année, les enseignants vont encore étoffer le jardin, poursuivre la fresque et ils ont encore plein de nouvelles idées.

- Un partenariat avec l'école de musique de Bourbonne, entre découverte des instruments suivant les époques et la mise en place d'une batouccada.
- Des rencontres et activités communes avec l'école de Parnot.
- Un PAG sur les contes.
- Un projet avec l'ONF pour faire découvrir la forêt au fil des saisons.
- La labélisation E3D pour l'école ...



« Nettoyons le 52 » à Varennes sur Amance

L'opération de nettoyage du ruisseau dit le Pré-soir, le dimanche 11 septembre, a été un franc succès. Cette action de sensibilisation, coordonnée par l'association « Nettoyons le 52 », était une première à Varennes sur Amance. Pas moins de 25 participants de tous âges ont remonté leurs manches ! Les bénévoles, pour la plupart des habitants de la commune et des villages voisins, ont sorti du lit du cours d'eau : plastique, verre, mais aussi de nombreux éléments métalliques de toutes tailles. Des déchets parfois insolites : mobylette, réservoir de camion ... et le reste d'un panneau « Interdit de déposer des ordures ». On savait que le lieu avait servi en amont de décharge, mais on ne s'attendait pas à ce que l'endroit soit aussi dégradé.

Il reste du boulot, mais les participants sont très motivés pour réitérer l'opération. La matinée s'est clôturée autour d'un apéro zéro déchet avec la satisfaction d'avoir rendu un peu de son éclat à ce magnifique lieu. La mairie de Varennes a fourni une aide logistique pour le transport en déchetterie.



Bibliothèque /cercle de lecture

Le cercle de lecture, animé par Estelle Lavey, fait sa rentrée à la bibliothèque, samedi 05 novembre et propose à cette occasion de vous présenter le roman : T1 "L'amie prodigieuse" d'Elena Ferrante (voir photo). *Ce roman de la littérature italienne, proche du témoignage social, a pour cadre Naples dans les années 50/60. Dans un quartier défavorisé de la ville, deux fillettes du même âge sont liées d'amitié depuis l'enfance.*

Si vous aimez lire, partager vos coups de cœur, venez rejoindre ce cercle pour un moment de convivialité. Les séances ont lieu tous les premiers samedis du mois, à la bibliothèque, à 15h.



Risques de coupures d'électricité : pourquoi vous devriez vous inscrire à Ecowatt



Alors qu'un risque de coupures de courant plane sur la France en vue de l'hiver prochain, Ecowatt est un dispositif qui permet de se renseigner sur le niveau d'électricité disponible dans le pays. Voici pourquoi il serait intéressant de s'y inscrire.

« Véritable météo de l'électricité, **Ecowatt** aide les Français à mieux consommer l'électricité ». Ce sont les premiers mots que l'on lit en arrivant sur le site d'Ecowatt, que la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher qualifie de « *Bison Futé de la consommation électrique* ».

Ecowatt est une plateforme développée par RTE et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) qui existe depuis plus de 10 ans sous le nom de monecowatt.com, comme le rappelle le [site](#) de RTE France. Elle permet au consommateur d'être alerté du niveau d'électricité disponible dans tout le pays. En cas de [problème de pénurie cet hiver](#) par exemple, les Français seront notifiés du taux d'électricité disponible en cas d'alerte. Le fonctionnement est donc similaire à celui des vigilances météorologiques.

Comment fonctionne Ecowatt ?

Ecowatt est gratuit et existe sous la forme d'un site Internet. Ce service sert de vigie nationale et donne les prévisions sur les 4 journées à venir, ainsi que **le détail heure par heure** des moments de tension de consommation énergétique, qui est signifiée par un système de couleurs en trois points : en vert lorsque la consommation est normale, en orange quand le système électrique est tendu et les écogestes sont les bienvenus et en rouge lorsque le système électrique est très tendu et les coupures inévitables si nous ne baissions pas notre consommation.

En cas de risque de coupure, un dispositif d'alerte citoyen est mis en place et une notification est envoyée par mail ou téléphone. Ecowatt permet à chacun de se mobiliser en réduisant ou décalant sa consommation de manière efficace.

Ecowatt : Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire sur Ecowatt, il suffit de suivre les instructions indiquées sur le site ou l'application :

Commencez par appuyer sur le bouton rouge « S'inscrire à l'alerte vigilance coupure »

- Entrez le numéro de téléphone auquel vous souhaitez être contacté
- Renseignez votre adresse mail si vous voulez également recevoir une alerte par cette voie
- Entrez votre code postal pour connaître les données de votre région
- Cochez la case de consentement de [traitement de vos données](#)
- Appuyez sur le bouton bleu « S'inscrire »

En plus d'informer les consommateurs, Ecowatt donne également une batterie de conseils à ses abonnés désireux de [faire des économies d'énergie](#). Une série d'[écogestes essentiels](#) est également indiquée sur la plateforme Ecowatt comme débrancher ses appareils lorsqu'on ne les utilise pas, baisser le chauffage ou encore penser à fermer ses fenêtres et stores en fin de journée.

HORAIRES D'HIVER des déchetteries



Applicables du 2 novembre 2022 au 31 mars 2023

LES HORAIRES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Arc-en-Barrois				13:30 - 16:00		09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Auberive			13:30 - 16:00			09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Bologne	13:30 - 16:00		09:00 - 12:00 13:30 - 16:00			09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Bourbonne-les-Bains	09:00 - 12:00 13:30 - 16:00			09:00 - 12:00 13:30 - 16:00		09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Chalindrey	09:00 - 12:00 13:30 - 16:00		09:00 - 12:00	09:00 - 12:00		09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Châteauvillain	13:30 - 16:00		09:00 - 12:00 13:30 - 16:00			09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Chaumont Brotttes	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30		09:00 - 12:00 13:30 - 16:30	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30
Chaumont Z.I.	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30		09:00 - 12:00 13:30 - 16:30	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30
Colombey-les-Deux-Églises				13:30 - 16:00		09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Doulevant-le-Château		13:30 - 16:00				09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Éclaron			09:00 - 12:00 13:30 - 16:00			09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Eurville-Bienville	13:30 - 16:00		13:30 - 16:00		09:00 - 12:00 13:30 - 16:00	09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Fayl-Billot	13:30 - 16:00				09:00 - 12:00 13:30 - 16:00	09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Froncles		09:00 - 12:00 13:30 - 16:00				09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Joinville	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30		09:00 - 12:00 13:30 - 16:30	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30
Langres	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30		09:00 - 12:00 13:30 - 16:30	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30	09:00 - 12:00 13:30 - 16:30
Montier-en-Der		09:00 - 12:00 13:30 - 16:00			09:00 - 12:00 13:30 - 16:00	09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Nogent		09:00 - 12:00 13:30 - 16:00	09:00 - 12:00 13:30 - 16:00		09:00 - 12:00 13:30 - 16:00	09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Prauthoy		09:00 - 12:00 13:30 - 16:00				09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Rimaucourt			09:00 - 12:00 13:30 - 16:00			09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Rolampont				09:00 - 12:00 13:30 - 16:00		09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Romain-sur-Meuse		09:00 - 12:00 13:30 - 16:00				09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Saint-Dizier	08:30 - 16:30	08:30 - 16:30	08:30 - 16:30	08:30 - 16:30	08:30 - 16:30	08:30 - 16:30
Val-de-Meuse			13:30 - 16:00		13:30 - 16:00	09:00 - 12:00 13:30 - 16:00
Wassy	13:30 - 16:00		13:30 - 16:00		13:30 - 16:00	09:00 - 12:00 13:30 - 16:00

LES CONSEILS À SUIVRE

J'organise le tri de mes déchets dans mon véhicule afin d'optimiser ma présence sur site.

En cas de doute pour le tri de mes déchets, je m'adresse aux gardiens.

Les apports des professionnels sont autorisés en déchetterie et payants pour les dépôts d'encombrants, déchets verts, inertes, déchets dangereux et bois. Le dépôt est gratuit pour les cartons et métaux.

En cas d'apports volumineux (plus de 3m³ par jour), je prends contact avec le SDED 52.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



UN DOUTE, UNE QUESTION

Je prends contact avec le SDED 52
03 25 35 09 29
sded52@sded52.fr

JE CONSULTE LES HORAIRES SUR :

www.sded52.fr/dechetteries

40 bis av. M^{re} Foch - 52000 Chaumont - 03 25 35 09 29 - www.sded52.fr





MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE LANGRES

UN LIEU UTILE ET DES IDÉES POUR L'AVENIR DES JEUNES !

La Mission Locale de l'Arrondissement de Langres est un service public de l'emploi qui accueille les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire afin de leur proposer un accompagnement global et personnalisé dans le but de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

La Mission Locale est présente sur l'ensemble du Pays de Langres et intervient dans différents domaines : l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité, l'accès aux droits, la citoyenneté.

Mission Locale de l'Arrondissement de Langres

Vous connaissez un(e) jeune qui a entre 16 et 29 ans ?
Vous pensez qu'il pourrait avoir besoin d'un coup de main dans ses démarches ?

Nous pouvons lui proposer un accompagnement.



Conception : Manon JACQUINOT / Mission Locale de Langres / Impression : Imprimerie du Petit Cloître

En 2021, 947 jeunes ont bénéficié d'un contact, 780 jeunes ont été accompagnés et 242 jeunes ont été reçus en premiers accueils.

UN ACCUEIL PRÈS DE CHEZ VOUS !



NOUS CONTACTER



03.25.87.52.44



Mission Locale de Langres



accueil@missionlocale-langres.fr



@missionlocaledelangres

NOS FINANCEURS



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE ARDENNES LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

Haute Marne
le Département



Téléchargez **CiVox** et restez connecté à votre ville !

- **Toute l'actualité de votre ville en temps réel**

Par le biais de l'application CiVox, votre mairie vous informe des dernières actualités, du fonctionnement de vos services publics (transport, déchetteries...) et des heures d'ouvertures des commerces de votre ville. Un incident survient ! Soyez les premiers informés via les push de notifications CiVox si des mesures spécifiques doivent être prises (port du masque généralisé, dépistage massif...).

- **Des services de géolocalisation et de signalement**

En 1 clic, géolocalisez les services qui vous sont utiles (cabinets médicaux, centre de soins, commerces...) et faites actes de citoyenneté en nous signalant un problème via l'application. (nom de la rue, photo, commentaires)



C'est simple !

1- Téléchargez l'application Civox sur votre smartphone.



2- Sélectionnez votre ville.

3- Retrouvez toutes les informations utiles à votre disposition.

Oubliez recherches fastidieuses et attentes téléphoniques, optez pour CiVox, l'appli mobile qui vous fera gagner du temps !